

LE BATTANT

Qui se signale par sa compétitivité



2095, rue Jean-Talon Sud, bureau 220, Sainte-Foy (Québec), G1N 4L8
Téléphone : (418) 688-1256 ou 1-800-263-4032 – Télécopieur : (418) 688-2460
Courriel : aipvfq@qc.aira.com ● Site internet : www.aipvfq.qc.ca

Opportunités en Chine

L'Association propose une mission en Chine qui vous permettra de mieux comprendre les enjeux que représente ce pays. Venez connaître ce marché extraordinaire ! Venez même y établir des contacts d'affaires !

En effet, avec notre consultant **Giolong International**, nous visiterons, du 20 au 30 novembre, entre autres, le **Windoor China 2004** (du 24 au 27 novembre). Notre consultant organisera pour nous des visites d'usines chinoises : usines de portes et fenêtres en aluminium, en PVC et en bois, usines de verre et de miroirs ainsi que, possiblement, de la quincaillerie. Nous pourrions discuter avec des gens d'affaires chinois, même identifier des opportunités. Et, bien sûr, quelques visites touristiques.

Entre autres, **Giolong international** a, depuis quelques années, organisé des visites pour l'Association des manufacturiers de meubles du Québec et même pour certains membres de notre Association.

Pour participer à ce voyage, vous devez prévoir un montant d'environ 5 000 \$ (canadiens) pour vos dépenses d'avion, d'hôtel et de repas, plus 3 450 \$ (canadiens) pour les honoraires du consultant. M. Patrick Paradis, vice-président de **Giolong international**, était d'ailleurs conférencier lors de notre congrès en août dernier.

Coupon pour la Mission en Chine

Je suis intéressé par la Mission en Chine organisée par **Giolong international**, du 20 au 30 novembre 2004.

Nom : _____

Compagnie : _____

Téléphone : _____

N.B. à retourner avant le 30 septembre 2004

Congrès-golf 2004

Les congressistes ont eu des présentations de très grande qualité ainsi que deux visites surprises. En effet, le ministre du Développement économique et régional a rencontré les congressistes le mercredi soir sur la terrasse extérieure du Château Mont-Sainte-Anne. M. Michel Audet a serré des mains et échangé avec les membres qui assistaient au congrès.

Visite surprise de M. Jean Charest

Judi matin, après les présentations de M^{me} Natali Guay, de MM. Patrick Paradis et Pierre Bernier, nous avons eu le plaisir de discuter privément, portes closes, avec M. Jean Charest, premier ministre du Québec.

Les congressistes présents en ont profité pour lui passer quelques messages auxquels ce dernier a bien répondu, à la grande satisfaction de l'auditoire, et bien plus quand M. Charest a confirmé qu'il maintenait le cap sur les énoncés de la plate-forme électorale. Tous ont applaudi !

Il a énoncé que, même s'il n'avait pu accorder les réductions d'impôt annoncées précédemment, le cap était maintenu ; M. Charest a de plus affirmé que les prévisions qui n'ont pu être réalisées cette année le seront dans un avenir rapproché.

Le premier ministre n'est resté avec nous qu'une quinzaine de minutes. Il a ensuite remercié nos gens d'affaires puis a quitté l'assemblée.

M. Charest a impressionné par sa simplicité et un intérêt visible pour les préoccupations des entrepreneurs.

Groupe Conseil Giguère et Fréchette

Courtiers en avantages sociaux exclusifs à l'AIPVFQ supportent généreusement cette publication

Téléphone : (418) 683-6605 ou 1 888 686-3264 – Télécopieur : (418) 683-1341

Courriel : sac@gcgf.qc.ca

SCHL, COMMUNIQUÉ QUÉBEC**Diminution dans la construction résidentielle au Québec après six mois de hausses consécutives**

Montréal, le 9 septembre 2004 - Selon le relevé mensuel effectué par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), les nouveaux chantiers de construction résidentielle ont été moins nombreux le mois dernier, dans les centres urbains du Québec, comparativement au mois d'août 2003. Près de 3 300 logements ont été mis en chantier en août 2004, ce qui représente une baisse de 12 % par rapport au même mois de l'année dernière. Après six hausses mensuelles consécutives, la construction résidentielle ralentit et affiche le recul mensuel le plus élevé des trois dernières années. « Après plus de deux ans de fortes hausses, nous nous attendions à une perte de vitesse tôt où tard en 2004. Ceci étant dit, les mises en chantier au Québec ont atteint le deuxième niveau en importance pour un mois d'août, au cours des 16 dernières années », fait remarquer Kevin Hughes, économiste régional à la SCHL.

Une baisse a été constatée dans la majorité des régions de 100 000 habitants et plus. Seule Trois-Rivières fait exception avec une hausse de 46 %. Cette région étant nouvellement confrontée à une rareté de logements locatifs, la construction est stimulée depuis plusieurs mois dans ce segment de marché. La région de Montréal, quant à elle, affiche une relative stabilité avec 2 221 nouvelles unités (- 3 %). Un nombre important d'unités destinées aux personnes âgées a vu le jour en août, ce qui a contribué à soutenir l'activité sur les chantiers montréalais.

Dans les plus petits centres, les résultats divergent. Drummondville et Saint-Jean-sur-Richelieu ont enregistré des hausses d'activité supérieures à 75 %. À l'inverse, les mises en chantier ont diminué de plus de 50 % à Granby et à Shawinigan.

Malgré la baisse enregistrée en août, le bilan annuel est toujours à la hausse (+ 21 %) par rapport à celui des huit premiers mois de 2003. Le volume cumulatif, qui s'établit à 30 365 nouvelles unités, est le plus élevé depuis 1988. Par contre, on remarque que certaines régions et segments de marché montrent des signes d'essoufflement. Par exemple, Saguenay affiche une baisse importante (- 35 %), tandis que Québec commence à plafonner (3 %).

L'analyse par type d'habitation révèle aussi des hausses de moins en moins fortes en ce qui a trait aux maisons individuelles. On a recensé 12 680 nouvelles habitations individuelles depuis janvier, ce qui représente une hausse de 5 % par rapport à la même période l'an dernier. Rappelons que le bilan de mi-année indiquait plutôt une croissance de 9 % par rapport aux six premiers mois de 2003. « Si le secteur de la construction résidentielle connaît toujours un essor, c'est grâce au marché des logements collectifs qui a eu le vent dans les voiles cette année. L'abondance de nouveaux logements collectifs (+ 36 %) est telle que leur part de marché atteint 58 %, soit la proportion la plus importante depuis 1987. Ce résultat illustre bien la transformation de la demande occasionnée, entre autres, par les changements démographiques », souligne M. Hughes

La SCHL est l'organisme fédéral responsable de l'habitation. Elle aide les Canadiens à acheter leur maison; elle favorise la production de logements abordables; elle mène des recherches dans le domaine de l'habitation et fait profiter tous les Canadiens de son savoir. En outre, elle fait la promotion, à l'étranger, du secteur canadien de l'habitation, lequel jouit d'ailleurs d'une renommée mondiale. Son Centre d'analyse de marché, le CAM, est une source d'informations objectives et complètes sur l'évolution des marchés national, régionaux et locaux de l'habitation. Pour en savoir davantage sur les activités du CAM et sur les différents produits qu'offre la SCHL, veuillez communiquer avec le centre d'affaires de la SCHL le plus proche de chez vous ou visitez son site Web (www.schl.ca).

SCHL, COMMUNIQUÉ CANADA**Construction résidentielle vigoureuse en août**

Ottawa, le 9 septembre 2004 – Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier d'habitations au Canada est passé de 218 600, en juillet, à 241 500, en août.

« À l'échelle nationale, le marché de l'habitation continue de bénéficier de facteurs économiques favorables », a déclaré Bob Dugan, économiste en chef au Centre d'analyse de marché de la SCHL. « La grande confiance des consommateurs, la croissance soutenue de l'emploi et les bas taux hypothécaires continuent de contribuer à la vitalité du marché des logements neufs. L'activité intense observée sur le marché de la vente nous confirme aussi que la demande d'habitations pour propriétaire-occupant demeure vive, au point de causer un débordement de la demande sur le marché du neuf. Nous nous attendons à ce que la construction résidentielle ralentisse l'an prochain, lorsque les taux hypothécaires se mettront à monter. »

En août, le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier dans les centres urbains du Canada a crû de 11,9 % pour s'établir à 214 700. Cette hausse tient principalement à la multitude de logements collectifs dont on a coulé les fondations.

Dans ce segment du marché, le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier en milieu urbain a grimpé de 35,9 % pour atteindre 114 600, alors que dans celui des logements individuels, il a reculé de 6,9 % pour se fixer à 100 100.

Dans toutes les régions du pays, sauf au Québec, le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier en milieu urbain a augmenté en août. Il s'est accru de 7,4 % dans les provinces de l'Atlantique, de 14,9 % en Ontario et de 13,8 % dans la région des Prairies. En Colombie-Britannique, ce nombre a fait un bond de 33,8 % entièrement attribuable au raffermissement des mises en chantier de logements collectifs. Au Québec, il a fléchi de 6,4 %.

Pour le mois d'août, on évalue à 26 800 le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier dans les régions rurales.

En chiffres réels, le cumul annuel des mises en chantier d'habitations en milieu urbain dépasse de 8,2 % celui enregistré à la fin d'août 2003. Les mises en chantier de maisons individuelles ont progressé de 4,2 %, et celles de logements collectifs, de 12,9 %.

La croissance relativement forte que connaît le segment des logements collectifs concorde avec la tendance ascendante que suit la proportion des mises en chantier d'habitations de ce type depuis la fin des années 1990.

Windoor 2004

L'exposition que nous connaissons bien, à laquelle nous participons chaque année, se tiendra du 2 au 4 novembre, au Métro Toronto Convention Center South Building. Comme à chaque année, des centaines d'exposants, dont l'Association, seront présentés aux milliers de visiteurs, principalement de l'Ontario et du Québec, ainsi qu'à un certain nombre provenant des États-Unis. Si vous voulez plus d'information, communiquez au **1-800-282-0003**.

Programme C-TPAT

Afin d'éviter de longs délais d'inspection aux douanes, vous devez obtenir la **certification C-TPAT**. Pour ce faire, l'entreprise représentée par M. Pierre Gravel vous offre un cours de deux journées pour comprendre toutes les étapes de la démarche en vue d'obtenir cette certification. Voici les lieux de formation et dates :

Région de Montréal :

Le 7 octobre 2004, Hôtel Best Wertern, à Laval

Région de Québec :

Le 22 octobre 2004, Hôtel Plaza Québec, à Sainte-Foy

Pour vous inscrire, contactez Carole Perreault au 1-800-861-6618.

Pour augmenter la productivité

Cherchez-vous des moyens d'augmenter la productivité de votre entreprise ?

L'**Organisation à Valeur Ajoutée (OVA)** vous permettra de découvrir les facteurs de succès des entreprises les plus performantes de notre époque.

Mais qu'est-ce qu'une Organisation à Valeur Ajoutée (OVA) ? L'Organisation à Valeur Ajoutée base principalement ses actions sur des principes comme l'élimination des gaspillages, la réduction des délais, la réponse aux besoins des clients, l'amélioration continue mais aussi sur le développement durable. L'OVA utilise des techniques bien connues de la production à valeur ajoutée, comme la révision des processus, SMED, 5S, flux tirés, Kanban, etc., mais de plus vise à canaliser et à coordonner les forces humaines de votre entreprise vers une culture de gestion durable.

Une Organisation à Valeur Ajoutée (OVA) soutient l'amélioration continue tout en gérant les répercussions des changements organisationnels. Elle travaille à identifier et à développer chez vous des agents de changement qui assureront la rigueur des opérations et la continuité des améliorations obtenues dans votre entreprise.

Parmi les quelques bénéfices de la transition vers l'Organisation à Valeur Ajoutée, on remarque, dans tous les cas, que ce soit la grande ou la petite entreprise et peu importe le secteur, les bénéfices de ces changements ont été des plus significatifs avec des investissements mineurs :

- **Augmentation de la productivité de 15 à 50%;**
- **Augmentation de la capacité de production de 20 à 100%;**
- **Réduction des délais de livraison de 80%;**
- **Réduction des inventaires des produits en cours et finis de plus de 30%.**

Désirez-vous devenir une Organisation à Valeur Ajoutée ?

MCC – Le maître de l'OVA

MCC est une firme dont la mission est d'accompagner ses clients dans une démarche structurée vers l'Organisation à Valeur Ajoutée.

Les professionnels de MCC interagissent avec le personnel de ses clients pour les amener à modifier leur organisation du travail pour apporter des bénéfices mesurables et significatifs.

Pour une session de formation ou pour tout renseignement, veuillez communiquer avec :

M. Serge Déry, ing.

Directeur de projet

M C C, membre de l'AIPVFQ

Tél. : (514) 990-0180

Courriel : sdery@mconseil.qc.ca

Conférence SCHL 2004

La SCHL vous offre une conférence sur les perspectives du marché de l'habitation qui se tiendra à Montréal le 30 novembre, et à Québec, le 2 décembre. Le programme, d'une durée d'une demi-journée, vous offre :

- **Perspectives provinciales ou interroger l'horizon;**
- **Le marché résidentiel de Montréal en trois tableaux;**
- **Vues sur la maison individuelle;**
- **La copropriété, pied carré par pied carré;**
- **Le nouveau visage du marché locatif.**

Inscription :

- 1- Inscription en ligne : www.schl.ca
- 2- Téléphone : 1-800-668-2642
- 3- Télécopieur : 1-800-245-9274
- 4- SCHL : 700, chemin de Montréal, bur. 1000
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Avant le 1^{er} novembre :

les coûts sont de 140 \$ + taxes = 161,04 \$

À partir du 1^{er} novembre :

les coûts sont de 175 \$ + taxes = 201,29 \$

Le matin même, sur place :

les coûts sont de 200 \$ + taxes = 230,05 \$

Energy Star

Au mois d'août nous est parvenue la première proposition de modification aux critères d'admissibilité ENERGY STAR pour les fenêtres et portes de verre coulissantes.

Ressources naturelles Canada (RNCan) propose d'ajouter les portes battantes et les puits de lumière à ses produits admissibles à Energy Star. Ainsi, ce dont il est question principalement est l'ajout de ces nouveaux produits ainsi que l'obligation pour les manufacturiers de fournir un minimum de détails concernant leur installation aux utilisateurs finaux, et ce, pour les immeubles résidentiels de trois étages ou moins. Cette norme ne vise que les produits vendus au Canada.

Quant aux quatre zones déterminées en Amérique du Nord, dont il serait ici trop complexe d'énumérer les critères, notons que Montréal, Québec, Rimouski et Sherbrooke sont dans la zone B, que Val-d'Or, Sept-Îles, Sainte-Anne-des-Monts, Natashquan, Gaspé et Baie-Comeau sont dans la zone C. Se retrouve dans la zone D tout ce qui est au Nord des villes précitées.

Nous avons reçu à l'Association de la documentation à cet effet à laquelle vous aurez accès sur le site web de Energy Star, soit :

Site Web : energystar.qc.ca

Encore le service à la clientèle

Extrait de la revue « Quart de rond », publiée par l'Association des détaillants de matériaux de construction du Québec, sous le titre **ENCORE LE SERVICE À LA CLIENTÈLE**, un sondage a été effectué en février 2004 pour le compte de l'Association ADMACQ auprès de neuf cent quatre-vingt-quinze Québécois avec une marge d'erreur maximale de 3%, dix-neuf fois sur vingt.

Selon les sondeurs, les sources d'insatisfaction des clients sont associées au marketing relationnel, c'est-à-dire la relation entre l'employé de la quincaillerie et le client. Du sondage, il ressort qu'il y a, selon les spécialistes :

- **Six fois trop de clients insatisfaits de l'accueil;**
- **Cinq fois trop de clients insatisfaits du dévouement des employés de service;**
- **Quatre fois trop de clients insatisfaits de la compétence au conseil des employés;**
- **Quatre fois trop de clients insatisfaits de l'attitude des employés de service;**
- **Trois fois trop de clients insatisfaits du service aux caisses;**
- **Deux fois trop de clients insatisfaits de l'ordre et de la propreté.**

Finalement, il en découle que la « proximité » de la quincaillerie ou du centre de rénovation est l'élément qui touche 42% des gens interrogés alors que pas même 5% ne choisissent le commerce à cause de sa taille.

Rénovation 2005

Autres statistiques intéressantes : plus de 40% des propriétaires ont l'intention de réaliser des projets de réparation ou de rénovation au cours de la prochaine année. Par ailleurs, près des deux tiers (63%) les exécuteront eux-mêmes.

Prévisions de projets de réparation, de rénovation ou de construction

	Oui (%)
Total	40
35-44 ans	50
45-54 ans	47
Universitaires	47
Propriétaires	52
Revenu 50 000 \$ à 75 000 \$	53
Revenu plus de 75 000 \$	63
Homme	46

Méthode de réalisation des projets

	(%)
Confié à un entrepreneur	15
Avec l'aide d'un spécialiste	20
Par le propriétaire lui-même	63

Est-ce que ces statistiques sont des indicateurs pour les livraisons de portes, fenêtres et/ou de produits verriers ?

Il y a fort à parier que, dans le marché résidentiel, ces chiffres soient de bons indicateurs.

Relations de travail

Extrait du bulletin « Gestion Plus », publié par les avocats Le Corre et associés, nous retenons et résumons ce qui suit :

Le droit de congédier un salarié en probation

Le droit de congédier un salarié en probation ne permet pas de transgresser la Charte des droits et libertés de la personne. La cour a donc reconnu le droit du syndicat de connaître le motif du congédiement, malgré qu'il était inscrit dans la convention collective que l'employeur n'était pas obligé d'en mentionner la cause. Le tribunal retient cependant qu'une preuve peut être requise afin de s'assurer que la Charte des droits et libertés n'a pas été bafouée.

Congédiement sur-le-champ pour propos racistes et agressifs

Dans un autre jugement, la Commission des normes du travail a reconnu que des propos racistes et agressifs justifiaient que le congédiement sur-le-champ, sans préavis, était recevable, compte tenu de la gravité des propos et de leur caractère discriminatoire.

Les mesures disciplinaires, même répétées, ne constituent pas du harcèlement

Les mesures disciplinaires, même répétées, ne constituent pas, aux yeux d'un arbitre, du harcèlement. C'est ce qu'un travailleur a tenté de plaider et que l'arbitre a rejeté.

Santé et sécurité

L'assemblée générale annuelle de nos Mutuelles a été tenue le 1^{er} septembre 2004 et les mutualistes présents ont pris connaissance de leur bonne performance, mais de quelques cas à corriger. D'ailleurs, il a été question entre autres des finances qui sont saines, malgré que la facturation n'ait pas été faite au moment d'écrire ces lignes pour constituer notre fonds de défense. Dans la majorité des cas, nous atteignons presque les objectifs financiers et obtenons une bonne collaboration.

Tiré du bulletin « Gestion Plus », un article intéressant de M^e Catherine Bergeron, rappelant l'importance de l'enquête et analyse d'un accident du travail. Elle relate qu'il faut que tous les accidents qui risquent tantôt d'être contestés fassent l'objet d'une enquête ou d'une analyse immédiatement ou dès que possible après leur déclaration. Il faut faire une recherche systématique des circonstances expliquant le comment et le pourquoi de l'accident, et cela, sur les lieux mêmes. Il faut interroger la victime de l'accident, les témoins, s'il y a lieu, faire un examen des lieux de travail, des matériaux, des outils, de l'équipement utilisé ; il faut aussi évaluer si les méthodes et le niveau de formation étaient adéquats. Il ne faut pas se fier à la mémoire et prendre des notes. Combien pesait la boîte manipulée ? Quel était l'environnement de travail ? Était-il libre ou encombré ? Était-ce une tâche habituelle pour cet employé ? L'équipement était-il disponible ? Quelle heure était-il ? Quand l'accident a-t-il été déclaré ? Vous serez ainsi prêt pour une contestation.

Chaque entreprise devrait se faire un formulaire comportant une dizaine de questions et le faire connaître à tous les employés qui sont susceptibles de devoir l'utiliser, comme les contremaîtres, les surintendants, les directeurs. Rapporter au plus tôt l'accident à votre gestionnaire chez AON. D'ailleurs, ces enquêtes vous permettront de faire de la prévention en apprenant de vos erreurs et en éliminant les sources de risques d'accidents, ce qui élimine également des pertes de production, des blessures, des absences, des dommages matériels et, bien sûr, un indice de performance meilleur, donc une facture de CSST moindre.